



NOTE DE TRAVAIL

DOUZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal, 19 – 30 novembre 2012

Point 6 : Direction future

6.2 : Normalisation — approche de l'élaboration de SARP à l'appui du Ciel unique

NORMALISATION – À L'APPUI DU CIEL UNIQUE

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI continuent de contribuer de manière significative au renforcement de la sécurité, de l'interopérabilité, de l'harmonisation et de l'efficacité de l'aviation mondiale. Toutefois, après une analyse des plans de modernisation pleinement développés de plusieurs États, et compte tenu des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI, il est indéniable qu'il faille apporter un certain nombre de modifications aux SARP, notamment par l'élaboration de nouvelles SARP, la modification de certaines SARP existantes et la suppression de celles qui sont devenues désuètes. De plus, l'aviation s'est modifiée au cours des dernières années et elle évolue rapidement des systèmes indépendants vers un réseau de systèmes hautement intégrés. Pour prendre en compte ces questions, il est proposé de mettre en œuvre une approche systématique pour l'élaboration et la tenue des dispositions OACI et de restructurer la manière dont les groupes d'experts sont gérés afin de garantir que les dispositions OACI et le travail des groupes visent à atteindre les résultats requis pour répondre d'une manière efficace et opportune aux besoins du système de l'aviation évolutif.

Suite à donner : La Conférence est invitée à convenir de la recommandation figurant au § 3.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques relatifs à la sécurité et à la protection de l'environnement et au développement durable du transport aérien du fait qu'elle met à jour et renforce le cadre de politique pour les activités de l'OACI dans le domaine de la navigation aérienne.
<i>Incidences financières :</i>	Une nouvelle approche concernant l'élaboration des dispositions OACI et le recours aux groupes d'experts de l'OACI devraient mener à des méthodes de travail plus efficaces et efficaces, et donner lieu à des économies pour les États et les organisations qui contribuent aux travaux de l'OACI.
<i>Références :</i>	Doc 9750, <i>Plan mondial de navigation aérienne</i>

1. CONTEXTE

1.1 L'article 37 de la Convention de Chicago exige de l'OACI qu'elle adopte des normes et pratiques recommandées (SARP) internationales, traitant d'une gamme de fonctions relatives à la sécurité, à la régularité et à l'efficacité de la navigation aérienne. Un bon nombre de SARP n'étant pas mises en œuvre par les États, il est nécessaire de rationaliser et de mieux générer les dispositions OACI et la manière dont elles sont élaborées. De plus, les arrangements de travail actuels pour l'élaboration des SARP ont été établis alors que le système de l'aviation était géré en grande partie par des instances nationales de réglementation. Au vu de la tendance constatée dans de nombreux États de séparer la fourniture de services de navigation aérienne de la fonction de réglementation, il faut une plus grande collaboration entre les fournisseurs de services, les instances de réglementation et l'industrie pour l'élaboration et la mise en œuvre des dispositions OACI.

1.2 Jusqu'à maintenant, les contributions de l'industrie et des experts des États ont été cruciales pour le succès des SARP. De véritables avis d'experts, la représentation géographique et la prise de décision par consensus par ces groupes ont permis à l'OACI de publier des dispositions raisonnables, qui ont donné d'excellents résultats et ont contribué pour beaucoup à la sécurité, à l'efficacité et à l'efficience du système de navigation aérienne dont nous profitons aujourd'hui. Les connaissances et l'expérience de ces groupes d'experts restent un élément vital de la capacité de l'OACI à continuer à élaborer des normes de mise en œuvre mondiale.

1.3 Le système actuel de groupes d'experts chargés d'élaborer des SARP inclut les groupes d'experts de la Commission de navigation aérienne, les groupes d'étude dans le domaine de la navigation aérienne, les équipes spéciales et autres groupes créés pour une courte durée. Les groupes d'experts sont des groupes techniques d'experts qualifiés provenant des États et des organisations internationales formés par la Commission pour présenter, dans des délais précis, des solutions à des problèmes spécialisés. Les groupes d'étude sont de petits groupes d'experts mis à la disposition du Secrétariat par des États et des organisations, à titre consultatif, pour l'aider à faire progresser des tâches techniques données, telles que l'élaboration des spécifications relatives aux compétences linguistiques et la fourniture de renseignements météorologiques. Les équipes spéciales et les groupes semblables sont créés par le Secrétariat pour de courtes périodes afin d'appuyer des travaux visant à faire progresser une tâche donnée.

1.4 Bien que ces groupes aient produit de nombreuses normes, l'accent était mis surtout sur la tenue à jour d'un large éventail de dispositions, souvent fondées sur des besoins déterminés par les groupes eux-mêmes et en fonction de leur propre domaine d'expertise. L'aviation a changé : elle évolue rapidement des systèmes indépendants vers un réseau de systèmes hautement intégrés. Une approche intégrée et de l'expertise provenant de nombreuses disciplines différentes sont nécessaires pour poursuivre l'élaboration de dispositions OACI concernant des concepts tels que la prise de décision en collaboration, l'information sur les vols et les courants de trafic pour l'environnement collaboratif, les trajectoires 4D, la séparation en vol, entre autres. Ces dispositions OACI doivent aussi respecter des échéanciers précis afin qu'elles soient disponibles lorsqu'elles doivent être mises en œuvre.

1.5 La présente note de travail propose un ensemble de principes à suivre dans la mise au point d'une nouvelle approche pour l'élaboration des SARP, des procédures et des éléments indicatifs.

2. PRINCIPES À SUIVRE EN VUE DE RENDRE PLUS EFFICACE LE RECOURS AUX GROUPES D'EXPERTS

2.1 Les principes ci-après devraient être suivis pour l'élaboration d'un cadre visant à rendre plus efficace le recours aux groupes d'experts.

2.1.1 Focalisation

2.1.1.1 Les plans mondiaux devraient dicter les travaux des groupes d'experts. La composition de ces groupes devrait être fondée, dans la mesure du possible, sur les compétences techniques et la représentation géographique de manière à atteindre des résultats acceptables et qu'il est possible de mettre en œuvre.

2.1.2 Efficacité

2.1.2.1 Les méthodes de travail des groupes d'experts doivent faire un usage optimal des outils et des technologies modernes afin de réaliser les travaux à point nommé.

2.1.3 Uniformité

2.1.3.1 Les réalisations de tous les groupes d'experts devraient être gérées d'une manière cohérente afin de garantir l'uniformité entre toutes les disciplines pouvant traiter d'un même sujet. Il pourrait s'avérer nécessaire d'élaborer des principes d'interdisciplinarité pour garantir un tel niveau d'uniformité.

2.1.4 Transparence

2.1.4.1 L'avancement des travaux et les prescriptions en matière de compte rendu sur le sujet devraient être transparents pour les groupes d'experts de tous les types. Ainsi, tous ceux qui participeront à la mise en œuvre des nouvelles dispositions OACI seront tenus informés durant le processus d'élaboration et ils pourront faire leurs commentaires, au besoin, pour garantir que les SARP sont aussi efficaces que possible.

2.1.5 Planification intégrée

2.1.5.1 Les réalisations des groupes d'experts doivent comprendre tous les éléments nécessaires pour la mise en œuvre efficace des SARP, notamment, s'il y a lieu, les éléments indicatifs et les outils pour planifier et suivre la mise en œuvre réelle et la réalisation des avantages attendus.

3. CONCLUSION

3.1 Pour contribuer à l'élaboration des dispositions OACI portant sur le système de l'aviation évolutif et hautement intégré, et pour garantir que les experts appropriés prennent part au processus d'élaboration et de tenue, une méthode systématique pour l'élaboration des dispositions OACI et une restructuration du système des groupes d'experts s'avèrent nécessaires. Sur cette base, la Conférence est invitée à convenir de la recommandation suivante :

Recommandation 6/x – Élaboration de normes et pratiques recommandées (SARP), de procédures et d'éléments indicatifs

Il est recommandé que la Conférence demande à l'OACI :

- a) de mettre en place une méthode pour l'élaboration et la tenue des dispositions OACI ;
- b) d'entreprendre de restructurer le système de groupes d'experts, en se fondant sur les principes de focalisation, d'efficacité, d'uniformité, de transparence et de planification intégrée énoncés au § 2.

— FIN —